



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 13  
Votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick  
BLANDIN, Maire,

**PRESENTS** : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD Michel BELANTAN,  
Maude SCHWARZ, Kathia VENDONIS, Emmanuel EGLAINE, Chrystelle GERLAND, Jean-  
Yves BEC, Alexandre VERRECCHIA, Pascale GAUD, Pascal GUERIN, Gabrielle NOBLIA,  
Grégory LACH, Jean-François DELDICQUE, Vincent LE SOURD (arrivé à 20h16), Maela  
FREMY.

**ABSENTS / EXCUSES** : Sylvaine CRAUSAZ – Cédric MOREL

**POUVOIRS** : Cécile BOUSQUET donne pouvoir à Maude SCHWARZ  
Audrey COLLOT donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD  
Caroline COTTE donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE  
Perrine CRETEL donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE  
Rémi SAUVESTRE donne pouvoir à Patrick BLANDIN

**SECRETARE DE SEANCE** : Gabrielle NOBLIA

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 Juillet 2021 :** **Délibération N° 2021-09-01**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du  
compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2021.

Après en avoir délibéré par 0 voix Contre – 2 abstentions et 13 voix POUR - le Conseil  
Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2021 tel qu'il a été  
communiqué aux élus, affiché et diffusé.

## **2. Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations**

- Signature d'un contrat avec Concept Energy concernant la réalisation d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux

Le dispositif CEE permet de réduire les coûts liés à ses travaux de rénovation énergétique. En effet, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ont été mis en place afin de lutter contre le réchauffement climatique via des règles imposées aux fournisseurs d'énergies. La commune a donc passé un contrat de calorifugeage thermique avec la société Concept Energy pour isoler les tuyaux de canalisations d'eau et de chauffage pour un devis de 22 000 € qui avec le dispositif CEE a été facturé à 1 €

- Signature Marché de fourniture repas cantine avec la société Auberge à Liens

Monsieur le Maire informe que la commune a lancé un marché de livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants scolaires.

Le prestataire retenu est la société Auberge à liens ouverte depuis 2007 et accueille 12 travailleurs en situation de handicap. Elle est située sur notre commune permettant une proximité et des échanges réguliers.

## **3. Délibération Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à mi-temps Délibération N° 2021-09-02**

Mme THOMASSON Maryvonne Agent polyvalent en restauration et entretien des locaux part à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Maude SCHWARZ a mis en place de nouveaux plannings et en tenant compte des demandes du personnel.

Le besoin est la création d'un poste d'Adjoint Territorial à mi-temps. La vacance du poste a été déposée sur le site du cdg38.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint territorial à mi-temps.

## **4. Délibération pour la Création d'un poste d'Attaché Principal - Délibération N° 2021-09-03**

Les conditions pour l'avancement par ancienneté sont réunies pour que Véronique HENRY ayant 7 ans d'ancienneté dans son grade actuel d'Attaché passe au grade supérieur d'Attaché Principal.

Il n'existe plus de poste d'attaché Principal dans le tableau des effectifs. Celui-ci ayant été supprimé au départ en retraite de l'ancienne DGS Aline HUMBERT.

Pour l'année 2021, l'avancement de grade ne génère aucune augmentation de la masse salariale.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la création d'un poste d'Attaché Principal à temps plein afin de l'avancement de carrière de cet agent.

## **5. Délibération sur la Garantie durée du prêt Programme Immobilier petit Martinet. Délibération N° 2021-09-04**

La société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) a actuellement en construction le programme immobilier « le Petit Martinet » composé de 29 logements.

Afin de permettre le financement de cette opération La Caisse de Dépôts et Consignations impose l'obtention de garanties auprès de notre commune à hauteur de 40 % de prêts :

N° 125023 à hauteur de 2 527 538 euros consentis pour des durées de 40 à 50 ans.

N° 125024 à hauteur de 1 450 000 euros consentis pour des durées de 40 à 50 ans.

Monsieur le Maire précise avoir demandé à la société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) d'obtenir la priorité sur certains logements pour la commune. La SDH a attribué 6 réservations prioritaires de logements pour la commune de Saint Clair de la Tour.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette garantie sur prêt.

## **6. Délibération EPORA Avenant 2 Prolongation convention COP friche corderie Délibération N° 2021-09-05**

La convention opérationnelle concernant le Friche de la Corderie a été signée le 17 décembre 2015 pour une durée de 4 ans sur le secteur « friche de la corderie ».

Un avenant n°1 a été signé le 31 janvier 2020, permettant notamment de prolonger la durée de la convention jusqu'au 17 décembre 2021.

L'EPORA a procédé aux acquisitions foncières, aux travaux de désamiantage et de déconstruction. Les études environnementales ont été menées par l'APAVE, le plan de gestion a été établi et l'EPORA va procéder à la dépollution du site. Pour traiter les sources de pollution identifiées, assez importantes, la Communauté de Communes a privilégié la technique de la désorption thermique sur site. Cette technique nécessite un délai de traitement des terres pendant une durée d'environ 1 an, ce qui rend nécessaire un avenant de prolongation de la durée de la convention.

D'autre part, il convient de préciser que l'EPORA va céder le foncier requalifié à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné qui aménagera une ZA en régie et dont le projet serait de découper le site en parc d'activités.

Le présent avenant n°2 à la convention opérationnelle a pour objet de :

- Prolonger la durée de validité de la convention de 12 mois supplémentaires ;
- Apporter des modifications à la convention en ce qui concerne l'engagement de la cession par l'EPORA à l'EPCI,
- Introduire le versement d'une avance par l'EPCI en 2021,
- Actualiser le bilan financier prévisionnel figurant dans l'annexe 2.

Cet avenant n'engageant pas la commune financièrement, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'avenant n°2 permettant la prolongation de la convention COP friche corderie.

## **7. Délibération TE38 – Rénovation route de Combecot – Délibération N° 2021-09-06**

Une étude pour des travaux de maintenance et de remise à neuf de l'éclairage public sur la route de Combecot a été commandée à Territoire 38 (TE38).

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 12 002 €
- Les financements externes sont estimés à 4432 €
- La participation aux frais de TE38 est de 413 €
- La contribution de la commune aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération serait de 7157 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Jean-François DELDICQUE souhaite savoir pourquoi cette décision n'a pas été validée par la commission « Aménagement du Cadre de Vie ».

Michel BELANTAN explique qu'il s'agissait au départ de travaux de maintenance, et que TE38 a préconisé des travaux de remise à neuf permettant de faire des économies.

Après discussion, les membres du conseil municipal valident par 0 voix CONTRE – 1 abstention et 20 voix POUR ce plan de financement permettant à TE38 de lancer la réalisation des travaux.

## **8. Délibération Travaux de voiries route de Champvaroux Délibération N° 2021-09-07**

Des travaux ont été commandés à la CCVD pour la pose de feux tricolores sur Champvaroux.

Le chiffrage est réalisé sur la base de ;

- Mise en place de 5 feux sur la RD 2 pour limiter les remontées de files.
- Mise en place de 2 radars (pour les feux de la RD 2)
- Mise en place de l'armoire de commande
- Mise en place de bordures sur l'ensemble du carrefour (de feux à feux) afin de rendre celui-ci plus urbain
- Mise en place de bordures pour créer un trottoir stabilisé
- Fourniture et mise en place de la nouvelle signalisation de police (entrée et sortie d'agglomération + limitation des vitesses).

Après explication la validation de ces travaux est votée par 0 voix CONTRE – 2 Abstentions et 21 voix POUR pour le montant de ces travaux de 95 180.48 € TTC.

## **9. Délibération de subvention au Département pour les travaux de voiries route de Champvaroux Délibération N° 2021-09-08**

Monsieur le Maire présente un dossier de demande de subvention au Département de l'Isère afin d'aider à la réalisation des travaux de voiries route de Champvaroux pour un montant

prévisionnel de travaux s'élevant à 76634.85 € HT ouvrant des droits à une subvention de 50 % soit d'un total de 38 317.25 €.

Ces travaux concernent :

- Mise en place de 5 feux sur la RD 2 pour limiter les remontées de files.
- Mise en place de 2 radars (pour les feux de la RD 2)
- Mise en place de l'armoire de commande
- Mise en place de bordures sur l'ensemble du carrefour (de feux à feux) afin de rendre celui-ci plus urbain
- Mise en place de bordures pour créer un trottoir stabilisé
- Fourniture et mise en place de la nouvelle signalisation de police (entrée et sortie d'agglomération + limitation des vitesses).

Après explication la demande de subvention de ces travaux est validée pour le montant de ces travaux de 76 634.85 € H.T.

#### **10. Délibération concernant la participation au Centre Médico-scolaire 2020-2021** **Délibération N° 2021-09-08**

Maude SCHWARZ explique qu'une participation financière aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire pour l'année 2020-2021 a été transmise.

Le CMS intervient auprès des enfants de la commune.

Le montant de cette participation est de 174.20 € soit 0.65 € par élève scolarisé. Pour mémoire, l'an dernier la participation demandée était de 255.36 €.

Le conseil valide à l'unanimité la participation de 174.20 € au Centre Médico Scolaire

Le conseil Municipal valide à l'unanimité cette participation de 174.20 €

#### **11. Classes ULIS La tour du Pin**

Maude explique que la mairie de Saint Clair a reçu une convention de participation aux frais de fonctionnement d'une classe ULIS à la Tour du Pin.

Avant de pouvoir passer cette demande en conseil municipal, elle a demandé plus d'explications sur le montant car le coût d'un élève en ULIS à Thévenon a augmenté de plus de 3% en 1 an. Dans le même temps, les coûts du Centre-Médico-Social aussi basé à Thévenon ont diminué de plus de 30%.

Cette demande sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

#### **12. Exposition si St Clair m'était conté**

Jacqueline rappelle que le projet, intitulé « Si Saint-Clair m'était conté », sera présenté à l'occasion du Repas des Aînés. Cette exposition est constituée de chevalets avec audio casques permettant d'écouter le récit des anciens mettre en valeur l'histoire de la commune de Saint Clair de la Tour et de ses habitants.

Le projet se décline en une deuxième partie, des créations de bâches photos-souvenirs avec un QR code permettant d'écouter l'histoire de la photo vue par un enfant. Trois bâches seront fixées à sur des murs extérieurs des bâtiments publics (à définir) et deux bâches à l'intérieur une à la Mairie et une dans la Salle des Fêtes.

### 13. Questions écrites

Monsieur le Maire informe avoir reçu des questions écrites de la part de Jean-François DELDICQUE auquel il souhaite répondre

### 14. Questions orales

**Question n°1** - Peut-on avoir un point sur les dossiers :

- de la société SAS2B (AUTO'NET)
- les PV d'urbanisme avenue de Savoie et de la route du Passeron

**Réponse :**

- Pour le recours avec la station de lavage SAS2B (AUTO'NET) concernant le permis de construire, la décision n'a pas été rendue par le tribunal.
- Concernant les PV d'urbanisme avenue de Savoie et de la route du Passeron les dossiers suivent leurs cours

**Question N° 2** - Festival de la première chance entre 1000 et 1500 personnes attendues

Combien de personnes ont participé à cette manifestation ?

Qu'elles sont les dépenses engagées par la mairie pour cette soirée sachant que des achats (tee-shirts, badges, flyers, banderoles, panneau près du parking Canal Mouturier et locations (barrières, chapiteaux...), prestataire, scène.

Qu'elles sont les bénéfices retirés pour cette manifestation ? Quelles sont les sponsors ?

**Réponse :** un dispositif sanitaire devait être appliqué pour l'organisation du festival de 4m<sup>2</sup> par personne, étant donné que l'espace réservé était de 4000 m<sup>2</sup> le festival ne pouvait pas dépasser 1000 personnes, organisateurs compris.

Pour information il y a eu 450 spectateurs, selon d'autres organisateurs de spectacles ce résultat est très encourageant pour une première édition avec une organisation jugée efficace d'après les prestataires avec lesquels nous avons travaillé.

Le Festival, comme toutes les actions culturelles n'a pas vocation à générer des recettes pour financer la commune, il coûte donc plus cher que ce qu'il rapporte. Toutefois la commune a sollicité des sponsors pour participer à son financement et toutes les dépenses ont fait l'objet des négociations avec différents fournisseurs.

Finalement toutes les dépenses s'inscrivent dans le budget voté en début d'année, il n'y aura pas lieu de modifier le chapitre budgétaire d'ici la fin de l'année.

Au-delà du concert, le but est d'accroître l'attrait de la commune au-delà de ses limites géographiques et proposer un service culturel supplémentaire aux habitants. Au lendemain du festival quatre groupes de musique se sont déjà proposés pour l'an prochain.

**Question n°3** - Un nouveau panneau d'informations a été installé devant la mairie, a-t-il été acheté ou pris en location ? Pourquoi celui de Bièze a été supprimé ? Pour quelle raison la commission cadre de vie/aménagement n'a pas été consulté ?

**Réponse :** Le nouveau panneau d'information du centre village a été acheté et celui de Bièze ne fonctionnait plus depuis bien longtemps donc la société a repris les deux anciens panneaux.

La commission Aménagement du cadre de vie n'a pas été consultée car ce sujet est lié à la communication, c'est donc la groupe de travail communication qui a travaillé cet achat.

**Question 4** - Deux accidents ont endommagé la construction sur le rond-point de Bièze, sera-t-il remis en état ? La mairie sera-t-elle indemnisé par les assurances pour les éventuelles réparations et si oui sur quelle base ?

**Réponse :** Monsieur le Maire explique qu'il est évident que l'aménagement du Rond-Point est prévu. Mais pour être remboursé par les assurances nous avons besoin d'un devis d'un paysager que nous avons du mal à obtenir les entreprises privilégiant actuellement les gros travaux.

**Question 5** - Sur le site emploi-territorial, la mairie de Saint Clair de la Tour a mis une annonce de recherche d'agent d'entretien et de restauration scolaire.

Comment se fait-il que le conseil municipal n'ait pas été mis au courant avant cette démarche ? Quelles sont les besoins en matière de personnel dans les services ? La mairie a-t-elle eu des candidats pour ce poste ?

**Réponse :** Monsieur le Maire indique que ce point a été mis à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

**Question 6** - J'ai entendu dire qu'il y aurait un éventuel projet de création de Police Municipale sur la commune de Saint Clair de la Tour. Quelle est la véracité de ces bruits ?

**Réponse :** Monsieur le Maire confirme que la sécurité des habitants et le respect des arrêtés municipaux est une priorité de la commune. Actuellement la commune dispose d'un ASVP, poste qui ne correspond pas forcément aux prérogatives d'une police municipale. Le sujet est actuellement à étude, plusieurs hypothèses sont possibles et aucune décision n'est arrêtée

**Question 7** - Le comité des fêtes se demande pourquoi aucune réponse n'est apportée aux différents courriers qu'il transmet à la mairie concernant les manifestations passées et futures ? (Tenue de la buvette, mise en place et location de matériel...)

**Réponse :** Monsieur le Maire indique avoir reçu de l'association Comité des Fêtes :

- une demande pour une Fête de la musique qui n'a pas pu se dérouler en raison des règles sanitaires en période de confinement.
- une demande pour l'organisation d'un marché de Noël avec 500 personnes déclarées donc obligation de fournir une notice de sécurité à ce jour pas de retour, comme cela est la règle pour toute association sur la commune. A ce jour, ce comité n'a pas répondu.

Monsieur le Maire rappelle que cette association communique essentiellement pour dénigrer l'action de la commune (projet d'article du bulletin municipal, réseaux sociaux), de plus les personnes gérants cette association sous pour l'essentiel, d'ancien co-listiers de M. Jean-François DELDICQUE, c'est même lui qui la représente lors de la réunion avec toutes les associations intervenant sur la commune. L'argent public communal ayant vocation à financer des actions au bénéfice de la population, il ne doit pas être consacré à la communication d'associations partisans.

## 15. Informations diverses

Monsieur le maire rappelle la journée Citoyenne et soirée dansante du 25 septembre 2021

Les ateliers proposés sont :

- Création de nichoirs
- Création d'arbre à insectes
- Nettoyage de chemin de randonnée

➤ Vente de composteur

Ces ateliers seront planifiés durant l'après-midi et la journée se clôturera pour une soirée dansante à partir de 19h et le feu d'artifice à 22h. La buvette sera tenue par l'association ASAP.

Fin de séance à 21h45.